


**PLAN DE ZONAGE**

Échelle 1/5.000<sup>e</sup>

**4.1.4 - EST DE LA COMMUNE**

PROJET ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du : 16 décembre 2019	PROJET APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du : 13 janvier 2022
Vincent BIAVIS - urbaniste - 73000 Chambéry Tel : 06.80.01.82.51	



**Légende :**

**Zones urbaines et d'urbanisme :**

- U Secteur à vocation principale d'habitat.
- Uca1 Secteur du camping GCL.
- Uca2 Secteur du camping municipal.
- Uca3 Secteur d'activités artisanales et commerciales.
- Ua Secteur destinés à l'accueil d'activités artisanales et commerciales.
- UAU Secteur d'urbanisme sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble.

**Zones agricoles**

- A Secteur agricole.
- An Secteur à forte valeur paysagère et topographique.
- As Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- As1 Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- As2 Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- As3 Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
- A-zh Secteur agricole avec présence d'une zone humide.
- An-zh Secteur à forte valeur paysagère et topographique avec présence d'une zone humide.
- An-zh1 Secteur à forte valeur paysagère et topographique où la pratique du ski est autorisée avec présence d'une zone humide.
- An-zh2 Secteur à forte valeur paysagère et topographique où la pratique du ski est autorisée avec présence d'une zone humide.

**Zones naturelles**

- N Secteur naturel.
- N-zh Secteur naturel à protéger avec présence d'une zone humide.
- Ncol Secteur du col du Lautaret.
- Nd Secteur de la déchetterie.
- N1 Secteur de la déchetterie.
- N2 Secteur de la déchetterie.
- N3 Secteur de la déchetterie.
- N4 Secteur de la déchetterie.
- N5 Secteur de la déchetterie.
- N6 Secteur de la déchetterie.
- N7 Secteur de la déchetterie.
- N8 Secteur de la déchetterie.
- N9 Secteur de la déchetterie.
- N10 Secteur de la déchetterie.
- N11 Secteur de la déchetterie.
- N12 Secteur de la déchetterie.
- N13 Secteur de la déchetterie.
- N14 Secteur de la déchetterie.
- N15 Secteur de la déchetterie.
- N16 Secteur de la déchetterie.
- N17 Secteur de la déchetterie.
- N18 Secteur de la déchetterie.
- N19 Secteur de la déchetterie.
- N20 Secteur de la déchetterie.
- N21 Secteur de la déchetterie.
- N22 Secteur de la déchetterie.
- N23 Secteur de la déchetterie.
- N24 Secteur de la déchetterie.
- N25 Secteur de la déchetterie.
- N26 Secteur de la déchetterie.
- N27 Secteur de la déchetterie.
- N28 Secteur de la déchetterie.
- N29 Secteur de la déchetterie.
- N30 Secteur de la déchetterie.
- N31 Secteur de la déchetterie.
- N32 Secteur de la déchetterie.
- N33 Secteur de la déchetterie.
- N34 Secteur de la déchetterie.
- N35 Secteur de la déchetterie.
- N36 Secteur de la déchetterie.
- N37 Secteur de la déchetterie.
- N38 Secteur de la déchetterie.
- N39 Secteur de la déchetterie.
- N40 Secteur de la déchetterie.
- N41 Secteur de la déchetterie.
- N42 Secteur de la déchetterie.
- N43 Secteur de la déchetterie.
- N44 Secteur de la déchetterie.
- N45 Secteur de la déchetterie.
- N46 Secteur de la déchetterie.
- N47 Secteur de la déchetterie.
- N48 Secteur de la déchetterie.
- N49 Secteur de la déchetterie.
- N50 Secteur de la déchetterie.
- N51 Secteur de la déchetterie.
- N52 Secteur de la déchetterie.
- N53 Secteur de la déchetterie.
- N54 Secteur de la déchetterie.
- N55 Secteur de la déchetterie.
- N56 Secteur de la déchetterie.
- N57 Secteur de la déchetterie.
- N58 Secteur de la déchetterie.
- N59 Secteur de la déchetterie.
- N60 Secteur de la déchetterie.
- N61 Secteur de la déchetterie.
- N62 Secteur de la déchetterie.
- N63 Secteur de la déchetterie.
- N64 Secteur de la déchetterie.
- N65 Secteur de la déchetterie.
- N66 Secteur de la déchetterie.
- N67 Secteur de la déchetterie.
- N68 Secteur de la déchetterie.
- N69 Secteur de la déchetterie.
- N70 Secteur de la déchetterie.
- N71 Secteur de la déchetterie.
- N72 Secteur de la déchetterie.
- N73 Secteur de la déchetterie.
- N74 Secteur de la déchetterie.
- N75 Secteur de la déchetterie.
- N76 Secteur de la déchetterie.
- N77 Secteur de la déchetterie.
- N78 Secteur de la déchetterie.
- N79 Secteur de la déchetterie.
- N80 Secteur de la déchetterie.
- N81 Secteur de la déchetterie.
- N82 Secteur de la déchetterie.
- N83 Secteur de la déchetterie.
- N84 Secteur de la déchetterie.
- N85 Secteur de la déchetterie.
- N86 Secteur de la déchetterie.
- N87 Secteur de la déchetterie.
- N88 Secteur de la déchetterie.
- N89 Secteur de la déchetterie.
- N90 Secteur de la déchetterie.
- N91 Secteur de la déchetterie.
- N92 Secteur de la déchetterie.
- N93 Secteur de la déchetterie.
- N94 Secteur de la déchetterie.
- N95 Secteur de la déchetterie.
- N96 Secteur de la déchetterie.
- N97 Secteur de la déchetterie.
- N98 Secteur de la déchetterie.
- N99 Secteur de la déchetterie.
- N100 Secteur de la déchetterie.

**Risq en compte des risques naturels**

- Index « qm » : concerne les secteurs d'alto-montagnes ou risque de glissement de terrain.
- Index « fh » : concerne les secteurs d'alto fort liés au risque torrentiel.
- Index « hm » : concerne les secteurs d'alto moyen liés au risque torrentiel.

**Règlements particuliers**

- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés.
- Élimination de paysage à conserver et protéger au titre de l'article L15119 du CU.
- Permis de construire accordé ne figurant pas sur le cadastre.
- Bâtiment d'élevage.
- Bâtiment à caractère social.
- Bâtiment à caractère patrimonial.
- Chalet d'alpage.
- Bâtiment pour lequel le changement de destination est autorisée